



MOMENTS de VIE à DAMAZAN



LE MOT DU MAIRE



Malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, la vie se poursuit, sous des formes différentes où la place de la communication informatique est nécessairement toujours plus importante, et nous faisons de notre mieux pour continuer à vous informer de notre travail avec les supports dont nous disposons : le site Internet de la mairie, la page Facebook « Ville de Damazan », l'écran d'information récemment installé dans l'entrée de la mairie.

Pourtant, les projets, même ralentis, avancent : de nouvelles implantations se développent dans la Zone d'Activités Économiques de *La Confluence*.

Comme lors du premier confinement, notre école a été réquisitionnée pour accueillir les enfants des soignants et des personnes exerçant des professions dites « prioritaires ».

Un centre de vaccination a été organisé à Damazan par l'ARS et le SDIS. Ce sont nos médecins et les professionnels de santé qui ont eu la charge d'établir une liste des personnes prioritaires en fonction de leur âge et de leur état de santé. Nous ne pouvons que regretter que cette liste ait dû être limitée aux 360 doses du vaccin *Moderna* dont nous pouvions disposer.

La seconde injection sera réalisée le 2 mai, dans les mêmes conditions.

Il est actuellement plus que nécessaire de respecter scrupuleusement les gestes barrières (port du masque, lavage des mains et distanciation physique) et d'éviter les regroupements, même en plein air.

En prenant soin de nous, nous prenons soin de tous.

Le maire,
Michel Masset



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2021

Présents : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI. MM. Daniel CHABOT. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI

Absents/Excusés : Mme Murielle PAGNONCELLI. M. Denis GHIRARD (pouvoir à Mme BALDAZZINI).

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 21 décembre dernier est approuvé et signé.

Monsieur le Maire tient à indiquer que le choix de l'horaire de cette réunion a été fait en fonction de la disponibilité des élus ; il rappelle que cette période de crise sanitaire, avec couvre-feu, complique certes le fonctionnement des séances mais pour autant les comptes-rendus sont diffusés sur le site internet de la commune, dans les « Moments de Vie » et dans le Bulletin Municipal qui sera distribué très prochainement. Une majorité de collectivités continue à fonctionner aux horaires habituels de réunions ; il faut néanmoins continuer à avancer.

1 – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que depuis la rentrée 2018, les écoles de la commune fonctionnent selon un temps scolaire réparti sur 4 jours, autorisé par l'Inspection Académique pour une durée de 3 ans. Il convient donc de reconsidérer cette organisation pour la prochaine rentrée de septembre 2021.

Un sondage a été réalisé auprès des familles qui se sont prononcées majoritairement pour le maintien de cette organisation. Ce choix a été entériné par le conseil d'école du 2 février dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, DÉCIDE de DEMANDER LE RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION à l'organisation de la semaine scolaire en 24 heures d'enseignement sur **huit demi-journées réparties les lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

2 - SUBVENTIONS FAÇADES : 2 DOSSIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral, la commune de DAMAZAN est inscrite sur la liste des villes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades. Lors de sa séance du 30 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades initié par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, du 29 août 2018 au 29 août 2021

1 - Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la Communauté de Communes, pour Monsieur Gérard TREMON. Le Conseil Municipal ATTRIBUE une aide de 176,53 € à Monsieur Gérard TREMON pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 213.

2 - Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la Communauté de

4 - PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT « ORANGE » & « VEOLIA »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux demandes lui ont été faites pour des raccordements de terrains constructibles aux réseaux d'eau potable et de téléphonie. Il rappelle que la Commune doit prendre à sa charge la viabilisation d'un terrain inscrit dans une zone constructible du PLU, ce qui est le cas des parcelles concernées : « Taupié Nord » et rue du Trillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à ces demandes et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des fournisseurs de ces réseaux.

5 – Information : CESSIION DE BIENS IMMOBILIERS – MISSION D'ÉVALUATION À DES AGENCES IMMOBILIÈRES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de bâtiments pour lesquels aucun projet n'est actuellement envisagé : la maison située en bordure du canal, celle située au-dessus de la Fontaine des Anglais et la maison léguée par Mme GAUMAIN. Il propose donc de les faire évaluer afin de pouvoir réfléchir, au moment de la préparation du budget, à d'éventuelles mises en vente : les 2 agents immobiliers de la Commune seront missionnés à cet effet.

6 - SIVU FOURRIÈRE DU 47 – ADHÉSION DE 2 NOUVELLES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente du SIVU Chenil Fourrière. Par délibération du 5 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette adhésion au sein du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la décision.

7 - FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES COUPES 2021 PAR L'ONF

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'approuver la proposition annexée à la présente délibération : toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2021 seront vendues sur pied par l'Office National des Forêts, soit en vente par appel d'offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de Monsieur le Maire lors de la mise en vente
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

8 - CIMETIÈRE COMMUNAL – RÉTROCESSION DE CONCESSION

Michel SERENA indique qu'il a été saisi de la demande d'une personne, pour la rétrocession de la concession que ses parents avaient acquise au cimetière communal mais qui est inutilisée car leurs inhumations ont été réalisées dans une autre commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que la rétrocession soit effectuée au montant du prix d'achat initial, soit 435,36 francs correspondant à 66,37 € .

10 - APPROBATION DE CONVENTION DE SERVITUDE SDEE47

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle F 960, rue Larrey au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique. Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire et les actes correspondants.

11 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

1 - Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'*Association Confluent Football 47* qui rencontre des difficultés financières liées à la crise sanitaire qui empêche le club de fonctionner normalement, notamment dans le domaine des compétitions, les privant ainsi de ressources importantes : une avance sur la subvention qui lui sera affectée en 2021 est donc sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'accorder une avance de 2 000€ à l'Association Confluent Football 47

2 - Sur proposition des rapporteurs de la Commission « Vie Associative » qui ont reçu récemment les responsables du *Damazan Cricket Club* pour présenter leur bilan de la saison 2020 et leurs besoins pour 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 600€ à cette association afin de lui permettre de faire face aux frais d'entretien des espaces mis à sa disposition et du matériel utilisé à cet effet.

Le Conseil Municipal PRÉCISE que les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales seront votées au moment du vote du budget 2021 et INDIQUE que les subventions seront versées après ce vote.

12 - DOSSIER COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS - MISE À JOUR JANVIER 2021

Le Plan Communal des Risques Majeurs a été mis à jour en janvier dernier ; chaque conseiller municipal en a été destinataire par courriel, ceux qui le souhaitent peuvent solliciter un exemplaire « papier » auprès du secrétariat.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Sylvie DELAURIER - *Présentation de l'association « La cause et l'effet »* -

Cette association a été créée en septembre 2020 pour mener des actions citoyennes, festives et culturelles.

Une opération actuellement en cours consiste en la récupération et la revente de la ferraille afin de pouvoir faire un don à la Ligue contre le cancer.





COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2021

Présents : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI. MM. Daniel CHABOT. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars dernier est approuvé et signé.

1 - ENQUÊTE PUBLIQUE ECOPARC – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle qu'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été prescrite, en date du 21 janvier 2021, par le Préfet de Lot-et-Garonne à propos de la demande d'autorisation, par le Syndicat Mixte ValOrizon, de créer un Ecoparc sur le territoire de la Commune de Damazan - ZAE de la Confluence - Chemin de Rieulet. Cette enquête publique a été ouverte du 8 Février 2021 au 12 Mars 2021. Des observations ont été portées sur le registre d'enquête tenu à disposition du public.

Une présentation du projet soumis à cette consultation est effectuée par M. Eric MARTY, Directeur de ValOrizon et sa collaboratrice, Mme Julie FARBOS : d'une part ValOrizon va louer une partie de ses bâtiments à différentes entreprises travaillant dans les domaines du recyclage, du réemploi et de la revalorisation, et d'autre part le projet de l'Écoparc s'inscrit dans un schéma de développement du territoire avec des créations d'emplois.

Après cette présentation du dossier apportant les éléments nécessaires à sa décision, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention (M. MASSET, eu égard à sa qualité de président de ValOrizon), émet un avis favorable à cette demande.

2 - BUDGET COMMUNAL 2021 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Avant de soumettre le projet de budget communal 2021, lors de la prochaine séance qui se tiendra le 6 avril, et bien que la réglementation ne l'exige pas pour des communes de la strate de Damazan, Monsieur le Maire souhaite engager une discussion au sujet des orientations budgétaires de cette année ; les divers programmes de travaux à envisager sont énumérés et commentés et notamment le plus important (1 450 000 € HT), à savoir la rénovation des écoles.

L'ensemble des projets sera néanmoins inscrit dans le budget 2021 mais leur réalisation dépendra de l'état d'avancée du dossier des écoles, ceci afin de maintenir les finances communales dans une situation correcte en ne recourant pas à l'emprunt au-delà de 650 000 €.

3 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR LA PÉRIODE 2003/2015

M. Le Maire expose que, concernant les comptes du Comptable Public, les états de restes concernant les exercices 2003 à 2015 font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs,

de l'impossibilité de les retrouver ou du montant trop faible restant à encaisser et pour lesquels les frais de poursuites seraient alors supérieurs au débit. En conséquence, le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Agen demande l'admission en non-valeur pour les sommes dont la valeur totale s'élève à la somme de 5 160.83 €.

L'Assemblée, à l'unanimité et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur, sur le budget de la Commune, la somme de 5 160.83 €.

4 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR DES TIERS

M. le Maire présente la requête de Mme P. propriétaire d'une maison située Rue d'Aiguillon, qui a dû faire établir un constat d'huissier à la suite de l'effondrement d'un mur de sa cave provoqué par des travaux de réfection de voirie, relevant de la responsabilité de la Commune. Elle a dû engager des frais dans l'urgence, afin de pouvoir entamer une procédure visant à obtenir la prise en charge des dégâts occasionnés à son immeuble.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rembourser la dépense engagée par Mme P.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Denis GHIRARD indique qu'il a été contacté par M. B. qui voulait planter un cyprès devant la propriété de Mme P. sur la Place Armand Fallières, où un projet de fleurissement est en cours ; une réponse négative lui sera apportée afin de conserver son uniformité au projet communal.

Il souhaiterait également qu'une communication soit mise en place au sujet du nettoyage de « Printemps » dont la réalisation reste tributaire de la crise sanitaire.

Il indique par ailleurs que pour conserver la vigne encore présente sur la ZAE, il faut penser à y apporter les traitements indispensables.

Daniel CHABOT interroge le M. le Maire au sujet de la réhabilitation de transports agro-alimentaires par péniches sur le Canal entre Bordeaux et Damazan ; Michel MASSET indique qu'en effet une réflexion est menée au sujet du fret sur cette voie d'eau. Un projet qui n'est pas actuellement rentable mais auquel s'intéressent néanmoins de nouveaux acteurs qui pourraient notamment bénéficier de financement européens. Le Conseil Régional, pour sa part, serait favorable au rachat du Canal.

Sylvie DELAURIER demande si de la ferraille inutilisée est entreposée dans les locaux des services techniques car cela intéresserait son association « La Cause et l'Effet ». Michel SERENA répond que ce n'est pas le cas.

Stéphane MOLENA présente les projets de « Chantiers Jeunes » qui seront mis en place prochainement avec l'aide du Centre de Loisirs et plus particulièrement de l'IFAC et avec le financement de la CAF.



**PERMANENCES PENDANT LA CAMPAGNE 2021
DE DÉCLARATION DES REVENUS**

MISES EN PLACE PAR

**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE**

DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DE DAMAZAN

**UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES
SERA ASSURÉ PAR UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES**

de 9H à 12H et de 13H à 17H

à la mairie annexe - place armand Fallières

47160 DAMAZAN

le MERCREDI 5 MAI

le MERCREDI 19 MAI

le MERCREDI 26 MAI

Pour plus d'informations et prendre RDV,
contactez la Mairie de Damazan

au **05 53 79 40 15**

JARDIN DE FRAÎCHEUR

Les jets d'eau et les brumisateurs qui rafraîchiront les chaudes journées d'été ont été testés avec succès.



Il est déplorable que des dégradations aient déjà pu être constatées sur les banquettes qui entourent l'esplanade. Cependant certains responsables de ces détériorations ont pu être appréhendés et la vigilance sera redoublée pour que cet espace convivial soit préservé et que le panneau d'interdictions soit respecté.



MAISONS FLEURIES À DAMAZAN

En raison des circonstances sanitaires, c'est chez eux que les lauréats du Concours 2020 des Maisons Fleuries : Mesdames R. Santos, D. Genaudeau, M.-A. Cazalis, J. Zinesi, S. Lambrot, C. Consolle, C. Cantau, N. Ducrocq et Monsieur J. Rivera, ont reçu leur diplôme, un bon d'achat et une plante fleurie.

Nous les remercions de leurs efforts qui permettent aux Damazanais de profiter des effets de leurs « mains vertes » puisque ce concours récompense les fleurissements visibles par les passants.





maisons et jardins fleuris Concours 2021

- Chaque maison,
- Chaque jardin peut concourir.
- Le décor fleuri doit être visible de la voie publique



Passage du jury du 1^{er} au 30 juin

**Inscription à la mairie
avant le 31 mai 2021**

05 53 79 40 15

LA COLLECTIVITÉ

VACCINODROME À DAMAZAN !

Le dimanche 4 avril une journée de vaccination remarquablement organisée par l'ARS et le SDIS de Lot-et-Garonne (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a permis à 360 personnes de recevoir une première injection du vaccin Moderna. La deuxième injection ayant lieu le 2 mai.

Les pompiers professionnels mobilisés pour cette action étaient assistés par les pompiers de Damazan, par nos médecins - eux-mêmes médecins-pompiers - ainsi que par Michel Masset et les élus de la commune.



Accueillis sur rendez-vous pour une prise de température, les futurs vaccinés étaient reçus par un médecin pour un entretien médical puis attendaient un court moment l'injection réalisée par un infirmier ou une infirmière dans l'un des 5 boxes installés dans la salle polyvalente avant de passer un quart d'heure de repos sous l'attention vigilante de l'un des pompiers.





Salle d'attente d'un côté des barrières, salle de repos de l'autre.



Et pour finir, rendez-vous est pris pour la seconde injection.

CABANE DE VIGNE

Grâce au financement de la Communauté des Communes, la SEM 47 vient de terminer l'aménagement du rond-point de Piquet.

Pour rappeler la diversité de notre environnement agricole, une cabane de vigne y a tout d'abord été construite ; bordée d'un tout petit vignoble de quelques rangs, de chênes verts en taillis évoquant la forêt elle est entourée de galets de Garonne. C'est une commission communale qui s'est chargée de compléter cet hommage à la biodiversité en installant des nichoirs destinés à accueillir hulotte, chauve-souris et autres prédateurs de moustiques !

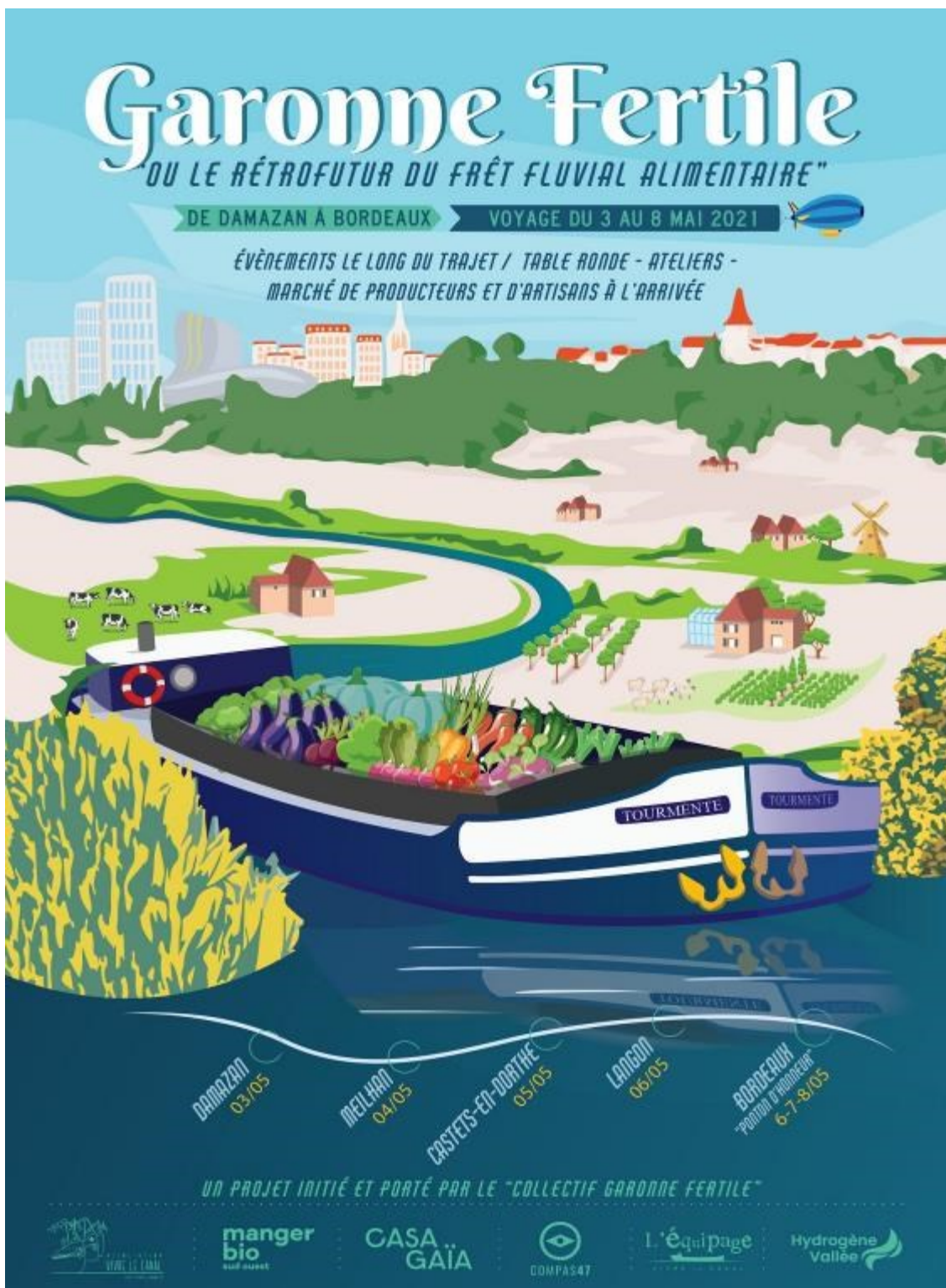


STATION BIOGNV (GAZ NATUREL VÉHICULE)

Cette station, intégrée au programme TEPOS (Territoire à Énergie Positive), portée par la Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas avec le soutien du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, a pris place au sein de notre Zone d'Activités. Destinée aux poids-lourd, jusqu'à quarante par jour, dont ceux de l'entreprise Biocoop, elle pourra distribuer du bioGNV sur ses trois pistes.



ILS SE JETTENT À L'EAU !



Les acteurs du Pôle d'activités de la Confluence à Damazan, testent le mode de transport fluvial pour les circuits-courts alimentaires : une expérience imaginée par un collectif d'acteurs de l'alimentation, du transport fluvial et des collectivités qui se jettent à l'eau et se jouent des routes avec le projet « **Garonne fertile** » !

Du **3 au 8 mai 2021**, une péniche chargée de produits agro-alimentaires expérimentera un premier voyage-pilote entre le Lot-et-Garonne et la métropole de Bordeaux.

<https://www.garonnefertile.org>

Les permanences de l'architecte-conseil à la Communauté de Communes

Gratuit

Sur RDV

Personnalisé

UN PROJET DE CONSTRUCTION D'EXTENSION OU DE RÉNOVATION ?



Avant de vous engager, prenez un temps de réflexion avec un architecte-conseiller du CAUE 47.

Les permanences ont lieu un vendredi par mois sur Aiguillon et Prayssas sur rendez-vous auprès du service Urbanisme Intercommunal

 05 35 23 00 15 ou 16

Quels conseils ?

Construction neuve, rénovation de l'ancien.

Ravalement de façade. Changement des menuiseries/ volets.

Abri de jardin, piscine, terrasse.

Bâtiment agricole.

Etc...

Intégration paysagère.

Faire mieux avec moins.

Choix des matériaux, des couleurs.

Amélioration de la qualité de vie dans un bâtiment ...

LA VIE ASSOCIATIVE



RANDONNÉES DU JEUDI :

DATE	Départ Damazan	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
6 mai	9 h	ST-ÉTIENNE-DE-VILLERÉAL / COMBET	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
20 mai	9 h	FUMEL / Borie	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
3 juin	9 h	ASTAFORT / porte de Gascogne	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
10 juin	9 h	SOUMENSAC / ST-JEAN PARDAILLAN	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
17 juin	9 h	LAVERGNE / ROUILLAC	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

RANDONNÉES DU WEEK-END :

DATE	Départ Damazan	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
2 mai	9 h 30	SAUVAGNAS	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
w-e de l'Ascension du 13 au 16 mai (ou rando)		BARDEÑAS REALES	Fiche d'information à venir
23 mai	9 h 30	CASTELJALOUX / LANIN Après-midi au lac	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
6 juin	9 h 30	LACAPELLE-BIRON	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
13 juin	9 h 30	ROQUECOR -LABARDE (Tarn et Garonne)	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
20 juin	9 h 30	SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
Du 25 au 27 juin		MONTREM (Dordogne)	Fiche d'information à venir

JARDINAGE ET BRICOLAGE...

... sont un plaisir que tous les voisins ne sont pas obligés de partager !

L'arrêté préfectoral n° 2015-03-0002 régleme tous les bruits qui peuvent porter atteinte à la tranquillité publique du voisinage.



Article 10 - « Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques... etc. dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage [...] ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30

Le samedi :
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés :
de 10 h à 12 h



NOS AMIES LES BÊTES...

ne sont pas oubliées !

Article 11 - « Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestiques ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence. »



AVIS - ANNONCES - INFOS

ERRATA

DES ERREURS ET DES OUBLIS, QUE LA RÉDACTION VOUS PRIE D'EXCUSER, ONT ÉTÉ SIGNALÉS DANS LE PETIT ANNUAIRE DAMAZANAIS DU BULLETIN MUNICIPAL 2020 :

• « RESTAURATION » PAGE 49 :

LE PANAM'

14 rue Thiers

☎ 09 51 19 26 50

• « ARTISANS ET ENTREPRISES » PAGE 52 :

PYROTECHNIE

PYROPASSION

✉ pyropassion@live.fr

« Choum »
123 chemin de Coustet

☎ 06 76 25 49 50

SPORT ET LOISIRS

DULEAIR SOFT

✉ duleairsoft47@gmail.com

« Choum »
123 chemin de Coustet

☎ 06 28 33 47 92

WAKE ATTRACTION *téléski nautique*

Lac du Moulineau

☎ 05 53 83 16 99
url : tnd47.com

• « SERVICES PUBLICS » PAGE 55 :

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) ☎ 06 37 14 49 70

DÉCHETS MÉNAGERS - Collecte à domicile

Lundi matin et vendredi matin : *le bourg*

Mercredi matin : « Côte de Bernard »

Jeudi matin : « Bourret »

Vendredi matin : « Escoubotte »

A déposer dans le sac d'ordures ménagères



Sacs, barquettes, films et suremballages en plastique



Articles d'hygiène et papiers/cartons salis ou gras



Barquettes en polystyrène



Restes alimentaires



Vaisselle en faïence, porcelaine et pots de fleur



Pots de produits laitiers et gobelets en plastique





DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Em-

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01

03

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60

57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 14 h à 17 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h